



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

3 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

3 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET

RAPPORT D’ORIENTATION
BUDGETAIRE COMMUNAL
2026

PREND ACTE

ARRIVÉE

15 AVR. 2026

SOUS-PRÉFECTURE D’ÉTAMPES

Transmise en sous-
préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-six, le jeudi 10 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal HILF.

Étaient présents :

Messieurs et Mesdames HURTREL, ALLARD, MIHOUB, ANDRIEU, CHAILLOUX, MARRE, FOURNIER, HUMBERT, PHALIPPOUX, HEM, COGULET, NAULEAU, LEVACHER, WALTER, FLAMENT, GUIHARD, ORGE, PESCHEUX, LEFOUR, LARGUIER, SERRA, BARBAT, BENKEMOUN,

Étaient absents excusés :

Madame Sabrina SOARES
Madame Bernadette MARCHAL
Monsieur Brady MERLEN

Donne pouvoir à :

Madame Patricia HURTREL
Monsieur Pascal HILF
Madame Katia LARGUIER

DELIBERATION

RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE COMMUNAL 2026

Monsieur le Maire informe l’assemblée que le vote du budget doit être précédé d’un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagées ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l’Etat dans le département et public.

Pour les communes il doit également être transmis au Président de l’EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L 2312-1 modifié par l’article 107 de la loi NOTRe,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 apportant des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d’orientation budgétaire,

VU le Rapport d’Orientation Budgétaire joint,

CONSIDERANT la tenue du débat d’orientation budgétaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE de la tenue de débat d’orientation budgétaire relatif au budget de la commune de LA FERTE ALAIS et des orientations qui seront engagées sur l’exercice 2026 sur la base du rapport d’orientation budgétaire conformément aux dispositions de l’article L.2312-1 du CGCT.

DIT que le présent projet sera mis sur le site internet de la Commune Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire
Monsieur Pascal HILF



LA FERTÉ-ALAIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026



Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

ARRIVÉE

15 AVR. 2026

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

SOMMAIRE

1. Introduction	3
2. Contexte économique et financier	4
2.1. Le contexte macroéconomique	4
Une croissance économique limitée	4
Inflation : un retour progressif vers des niveaux plus faibles.....	4
Évolution des taux d'intérêt.....	4
2.2. Le contexte financier des collectivités locales.....	4
Situation des finances publiques françaises.....	4
Situation financière des collectivités territoriales.....	4
Un endettement en progression	5
Un financement des investissements diversifié.....	5
2.3. L'impact du projet de loi de finances 2026 pour les collectivités locales	5
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	5
Autres mesures.....	5
3. Les orientations budgétaires 2026 pour LA FERTÉ-ALAIS.....	6
3.1. Les recettes de fonctionnement	6
La fiscalité directe	7
L'évolution des taux d'impôts locaux	7
L'ensemble des recettes fiscales de la commune	7
Dotation globale de fonctionnement, participations et FPIC.....	8
Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	8
Les charges à caractère général (achats) et les autres charges de gestion courante.....	9
Les charges de personnel	10
Des dépenses de fonctionnement présentant un niveau de rigidité élevé	10
Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement.....	11
3.3. Les investissements de la commune	12
3.4. Le financement des investissements et l'évolution de la dette	12
L'endettement de la commune.....	13
4. Les principaux ratios financiers.....	14
4.1. L'autofinancement (l'épargne brute).....	14
4.2. La capacité de désendettement	14
4.3. La capacité de désendettement	15

1. Introduction

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale et les articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités imposent au maire des villes de 3 500 habitants et plus, de présenter, dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Pour les nouveaux élus, il est précisé qu'un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu sur la base du présent rapport participe directement à l'élaboration du budget primitif pour 2026 qui sera voté le 27 avril 2026.

Ce rapport traduit les orientations politiques et les priorités de la Commune dans ses différents domaines d'intervention pour 2026.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en découlant marque une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales. Si ce cycle est principalement conditionné par le vote du budget annuel, il est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

L'article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le ROB comporte les éléments relatifs aux orientations budgétaires envisagées, notamment les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, de même que les principales évolutions relatives aux relations financières entre les villes et l'établissement public de coopération intercommunale.

En complément, sont évoqués les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement. La structuration du financement des investissements complète cette partie, la gestion de l'encours de la dette étant par ailleurs évoquée.

Il est évident que compte tenu de l'installation très récente de la nouvelle équipe municipale, les orientations présentées reprennent essentiellement les éléments inhérents à la continuité des projets déjà en cours et les éléments préparés par les services en vue de l'élaboration du budget.

Compte tenu du très court délai pour préparer ce rapport d'orientation budgétaire, son contenu a été allégé par rapport aux années précédentes. Malgré tout, certaines mesures portées durant la campagne par la nouvelle équipe municipale seront d'ores et déjà intégrées dans le prochain budget primitif 2026.

2. Contexte économique et financier

2.1. Le contexte macroéconomique

Une croissance économique limitée

L'économie française a connu une croissance modérée de 0,9 % en 2025. Les projections pour 2026, avant la guerre au Moyen-Orient, restaient relativement proches, avec une croissance estimée autour de 1 %.

Cette dynamique modérée s'explique notamment par :

- Un ralentissement de l'activité économique mondiale
- Une demande intérieure encore fragile
- Un contexte politique et budgétaire incertain

Inflation : un retour progressif vers des niveaux plus faibles

Après plusieurs années marquées par une inflation élevée, la situation tend à se stabiliser :

- Inflation en France à 0,9 % en 2025
- Inflation attendue autour de 1,3 % à 1,5 % en 2026 selon les institutions économiques (avant événements au Moyen-Orient)

Au niveau européen, l'inflation devrait rester proche de la cible de la Banque centrale européenne, autour de 1,9 % en 2026.

Cependant, certains secteurs continuent de subir une hausse des coûts, notamment :

- L'énergie (électricité et gaz)
- Les carburants
- Les matériaux de construction

Et les conséquences de la guerre au Moyen Orient devraient amplifier ce phénomène.

Ces évolutions ont un impact direct sur les budgets des collectivités, notamment sur les dépenses énergétiques des bâtiments publics, le coût des travaux et investissements, et les marchés publics.

Évolution des taux d'intérêt

La Banque centrale européenne a progressivement réduit ses taux directeurs après le pic inflationniste. Le taux de dépôt de la BCE est passé de 4 % en 2024 à environ 2 % en 2025 après plusieurs baisses successives.

Toutefois, cette détente des taux courts ne s'est pas totalement répercutée sur les taux longs :

- Le taux souverain français à 10 ans atteint 3,6 % fin 2025
- Contre 3 % en 2024

Cette situation s'explique notamment par l'augmentation de l'endettement public, l'instabilité politique et les tensions sur les marchés financiers internationaux.

Pour les collectivités territoriales, cela signifie que les conditions d'emprunt restent relativement élevées, ce qui peut peser sur les projets d'investissement.

L'ensemble de ces éléments implique pour les collectivités un environnement budgétaire moins favorable, notamment en matière de recettes fiscales d'autant que l'État cherche à réduire son déficit budgétaire en mettant à contribution les collectivités locales.

2.2. Le contexte financier des collectivités locales

Situation des finances publiques françaises

La trajectoire des finances publiques reste préoccupante. Le déficit public français s'est établi à -5,1 % du PIB en 2025. Il est attendu qu'il passe sous les 5% en 2026. Ces niveaux restent largement supérieurs au seuil européen de 3 % du PIB.

La dette publique continue également d'augmenter, ce qui entraîne une pression accrue sur les politiques budgétaires nationales et locales. Dans ce contexte, l'État cherche à maîtriser davantage les dépenses publiques, y compris celles des collectivités territoriales.

Situation financière des collectivités territoriales

Les collectivités locales jouent un rôle majeur dans l'investissement public. Elles représentent environ 70 % de l'investissement public civil en France. Cependant, leur situation financière reste dépendante de plusieurs facteurs :

- Évolution des recettes fiscales
- Niveau des dotations de l'État
- Coût de l'énergie
- Hausse des taux d'intérêt

Un endettement en progression

L'encours de dette des collectivités locales atteint environ 230 milliards d'euros en 2025. Toutefois, ce niveau reste modéré par rapport à celui de l'État et représente une part relativement faible du PIB.

Un financement des investissements diversifié

Les investissements locaux sont financés par l'épargne nette, les subventions publiques et les emprunts. L'évolution des taux d'intérêt rend néanmoins l'emprunt plus coûteux.

2.3. L'impact du projet de loi de finances 2026 pour les collectivités locales

La loi de finances pour 2026 introduit plusieurs mesures importantes pour les collectivités territoriales.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF, principale dotation de l'État aux collectivités, est maintenue à un niveau global d'environ 27,4 milliards d'euros en 2026 :

- DGF globale : stable en valeur (gelée)
- En réalité : baisse réelle en contexte inflationniste et phénomène d'écrêtement pour abonder les dotations de solidarité
- Majoration péréquation bloc communal après répartition par le Comité des finances locales : +300 M€
 - DSU : +140 M€ (+5,0 %)
 - DSR : +150 M€ (+6,3 %)

Autres mesures

- Réduction de certaines variables d'ajustement (DCRTP : -68%)
- Diminution de certaines compensations fiscales (-19,3% de la compensation des 50% d'exonération des locaux industriels)
- Pas de DILICO 2026 pour les communes, reconduit pour les autres collectivités à hauteur de 740 M€
- Maintien du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement
- Revalorisation des valeurs locatives (+0,8%)

3. Les orientations budgétaires 2026 pour LA FERTÉ-ALAIS

Dans un contexte de contrainte budgétaire toujours plus marquant de la part de l'État et compte tenu des événements au Proche-Orient, l'année 2026 se caractérisera par deux phénomènes :

- Un équilibre de la section de fonctionnement fragilisé par les risques d'augmentation de certaines dépenses (énergie, carburant) dans un contexte où l'inflation pourra reprendre
- Une année charnière en matière d'investissement puisque nous n'avons pas encore pu préparer et planifier les projets phares du projet municipal présenté aux Fertois et au Fertois

L'équilibre de la section de fonctionnement reste un enjeu essentiel depuis plusieurs années pour notre commune.

L'autofinancement brut (épargne brute) s'établira en 2025 à plus de 17% alors qu'il n'était que 8% en 2024. Cette amélioration provient en très grande partie d'une plus grande maîtrise des charges de fonctionnement mais aussi grâce à la baisse exceptionnelle des charges d'énergie constatée entre 2024 et 2025 et de moindres charges de personnel (non-remplacement du DGS).

Notre commune reste structurellement fragile sur ses équilibres en fonctionnement et l'autofinancement 2026 s'inscrit en forte contraction par rapport à 2025 compte de la progression inévitable des dépenses énergétiques et des recrutements qui vont être lancés : DGS, responsable des services techniques notamment.

Cette situation ne peut pas perdurer, un travail budgétaire prospectif s'impose pour notre commune afin d'assurer les équilibres futurs, d'éviter l'effet de ciseau et d'assurer une capacité d'autofinancement nécessaire chaque année pour rembourser les emprunts et assurer un financement des investissements conséquents ou d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti municipal.

L'objectif de cette démarche sera de revenir à des ratios normatifs et notamment de disposer d'un taux d'épargne brute d'au moins 12% chaque année.

Compte tenu du changement de majorité et du fait qu'il n'est matériellement pas possible dès cette année d'intégrer nos projets nouveaux, l'année 2026 sera d'une certaine façon en pause côté investissement. Sur la base des projets en cours et des besoins exprimés par les services, l'enveloppe des dépenses d'équipe serait malgré tout de l'ordre de 1 M€.

Il reste cependant à valider d'ici au vote du budget primitif 2026 un certain nombre d'arbitrage.

Globalement, la préparation du budget 2026 se repose sur une progression prévisible mais conséquente des dépenses de fonctionnement ; rythme de croissance nettement supérieur à celui des recettes.

Cela s'explique notamment par les hausses attendues en matière d'énergies et de fluides ainsi que l'embauche de personnel afin de retrouver un effectif normal et nécessaire à la taille de notre commune.

Dans le même temps, les principales recettes (impôts locaux et dotations) ne devraient que faiblement progresser.

L'année 2025 a bénéficié de conditions particulières ayant permis de dégager un excédent de fonctionnement inhabituel et ne reflétant pas les équilibres structurels de la commune, qui dans les faits restent très fragiles.

3.1. Les recettes de fonctionnement

Le budget primitif 2026 sera établi sur un maintien des taux des taxes locales et sur des évolutions contrastées des dotations et participations de l'État en fonctionnement.

Les hypothèses actuellement retenues pourraient se traduire par un léger tassement des recettes réelles de fonctionnement – de l'ordre de -0,5% – par rapport aux recettes de fonctionnement prévues au budget 2025.

La structure des recettes de fonctionnement de notre commune se caractérise par un poids très important et croissant des recettes fiscales (taxes locales + autres impôts et taxes) : environ 72 % des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions de patrimoine) fin 2025.

Recettes	BP 2025	Réel 2025	ROB 2026	Var. BP 26/25	%
013 Atténuation de charges	80 000	112 436	90 000	10 000	12,5%
70 Produits des services	325 100	345 639	319 000	-6 100	-1,9%
73 Impôts et taxes (hors 731)	512 000	478 936	477 000	-35 000	-6,8%
731 Fiscalité locale	2 943 000	2 941 322	2 970 000	27 000	0,9%
74 Dotations	702 900	726 677	686 100	-16 800	-2,4%
75 Autres produits gestion courante	69 000	126 619	69 000	0	0,0%
76 Produits financiers	0	5	0	0	—
77 Produits spécifiques	2 000	4 995	2 000	0	0,0%
78 Reprises sur provisions	0	1 191	0	0	—
Total recettes réelles fonctionnement	4 634 000	4 737 820	4 613 100	-20 900	-0,5%
042 Opérations d'ordre	12 000	7 775	8 000	-4 000	-33,3%
002 Excédent reporté	341 803	341 803	869 187	527 385	154,3%
Total recettes fonctionnement	4 987 803	5 087 398	5 490 287	502 485	10,1%

La fiscalité directe

En 2025, le produit fiscal de la commune (les 3 taxes : TFPB, TFNB et THRS) s'est élevé à 2 857 802 € contre 2 827 237 € en 2024, soit une très légère progression de +30 K€ (+1,1%). Cette évolution est d'autant plus faible que les valeurs locatives ont fait l'objet d'une indexation en 2025 de +1,5%. En d'autres termes, les bases fiscales ont diminué.

Une part de cette baisse s'explique par des erreurs commises par l'administration fiscale dans les bases de la Taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS) et les modifications apportées par la loi de finances 2025 excluant certains locaux de cette taxe. Ainsi les bases de THRS sont-elles passées de 323 K€ en 2024 à 192 K€ en 2025, soit une baisse de bases de 131 K€ (-40% et - 25 K€ de revenu fiscal).

Pour 2026, sans augmentation des taux, le produit fiscal attendu est de 2 888 000 €, soit une évolution de l'ordre de 2,1% par rapport à l'exercice 2025 dont +0,8% lié à l'indexation des valeurs locatives pour 2026.

En K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TFNB	12	14	15	13	13	13
TFPB	2 161	2 335	2 496	2 838	2 806	2 840
TH/THRS	39	39	71	35	37	35
Total	2 212	2 388	2 582	2 886	2 857	2 888

L'évolution des taux d'impôts locaux

Le budget primitif 2026 sera établi sans augmentation des taux d'imposition.

L'ensemble des recettes fiscales de la commune

En 2025, les ressources fiscales pouvant faire l'objet d'une décision en matière de taux votés par la commune (taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires) représentent près de 83% des ressources fiscales, préservant ainsi une part satisfaisante d'autonomie fiscale. Sur la base des orientations budgétaires 2026, ce taux devrait se situer dans les mêmes proportions (83,8%).

En K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxes foncières et d'habitation	2 212	2 389	2 582	2 827	2 857	2 888
Reversement par la CCVE (AC + DSC)	308	293	298	298	298	299
Autres ressources fiscales	245	333	377	297	265	3 148
Total impôts et taxes	2 766	3 014	3 257	3 422	3 420	3 447

Dotation globale de fonctionnement, participations et FPIC

En 2026, et d'après les informations qui nous ont été communiquées début avril, la dotation globale de fonctionnement va baisser de 15 K€.

La DGF de notre commune est composée des plusieurs composants dont les montants sont précisés ci-après.

Pour rappel, la dotation de solidarité rurale (DSR) - qui a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...) – se compose de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ». La Ferté Alais est éligible aux deux premières fractions.

Évolution de la DGF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	291 814	272 747	272 747	269 632	257 092	220 000
Dotation solidarité rurale	188 886	187 382	212 604	222 859	244 474	266 000
DGF Total	480 700	460 129	485 351	492 491	501 566	486 000

En 2026, notre commune va enregistrer une baisse de la DGF ainsi que la disparition de la Dotation de Compensation à la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).

L'ensemble des dotations et participations a été estimé à 686 K€ contre 727 K€ en 2025.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Depuis 2012, il existe un dispositif de péréquation entre les « territoires » (EPCI et communes membres) qui a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale entre les blocs communaux. La Ferté-Alais est une commune qui contribue au FPIC.

En €	2021	2022	2023	2024	2025	2026 ROB
Contribution FPIC	63 624	63 624	60 984	56 961	53 119	55 000
Attribution FPIC	0	0	0	0	0	0
Solde FPIC	-63 624	-63 624	-60 984	-56 961	-53 119	-55 000

3.2. Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (achats) et les autres charges de gestion courante

Les hypothèses actuellement retenues pour évaluer les charges à caractère général (achats) et plus particulièrement celles liées à l'énergie vont conduire à une très forte progression. Les chapitres « charges à caractère général » et « Autres charges de gestion courante » devraient connaître une progression très prononcée (+37%) par rapport au réel 2025.

Ces dépenses intègrent l'audit financier qui sera lancé prochainement, une revalorisation des fournitures scolaires une augmentation de la subvention versée au CCAS et la disparition de la subvention versée à la Caisse des Écoles qui va être mise en sommeil.

L'année 2025 a bénéficié de conditions particulières et favorables financièrement (baisse nécessaire de certaines dépenses pour assainir la situation financière) et une surévaluation (51 K€) du rattachement des charges d'énergies fin 2024 a affecté favorable les comptes de 2025

Les prévisions 2026 annoncent une année beaucoup plus difficile compte tenu de la conjoncture internationale.

A cela s'ajoute, un effort d'entretien du patrimoine municipal a été prévu après plusieurs années de réduction. Les orientations budgétaires pour 2026 prévoient un rétablissement de ces dépenses au niveau de moyenne constatée entre 2021 et 2023 pour l'entretien du patrimoine.

Malgré cet effort, il paraît nécessaire en 2026 de travailler sur un programme pluriannuel de dépenses de gros entretien ou de rénovation et la valorisation de notre patrimoine.

A terme, cela pourrait se traduire par la mise en place d'une provision pour gros entretien et grosses réparations et par la création d'une autorisation de programme (AP/CP) en investissement.

En €	2021	2022	2023	2024	2025 Réel	ROB 2026	26/25 %
Charges à caractère général	1 100 313	1 185 689	1 608 528	1 448 101	1 108 394	1 579 000	+42%
Autres charges de gestion courante	237 732	241 434	234 958	266 427	293 411	345 000	+18%
Total dépenses de gestion	1 338 045	1 427 123	1 843 486	1 714 528	1 401 805	1 924 000	+37%

Les principales variations de ces chapitres portent sur les postes suivants :

Poste	Variation ROB 26 / Réel 25
Cantine (frais de restauration) + autres dépenses refacturables	+41 K€
Énergie (estimation hausse liée au conflit Moyen-Orient)	+110 K€
Carburant	+20 K€
Autres fournitures	+30 K€
Entretien bâtiments publics, terrains et voirie	+96 K€
Assurances	+21 K€
Honoraires, frais d'études	+62 K€
Remboursement frais à la CCVE	16 K€
SDIS + Subventions associations, CCAS	19 K€

Les charges de personnel

Le budget 2026 sera préparé avec un renforcement des effectifs de la commune : recrutement d'un DGS, remplacement du DST, remplacement de certains postes vacants et remplacement des personnels partant en retraite. En intégrant l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à 2%, les rémunérations brutes pourraient évoluer de l'ordre de 200 K€.

La poursuite de l'augmentation de la part patronale de la CNRACL va peser (impact estimé : +60 K€). Le taux de CNRACL évoluera de la façon suivante jusqu'en 2028 :

- 2025 : de 31,65 % à 34,65 %
- 2026 : de 34,65 % à 37,65 %
- 2027 : de 37,65 % à 40,65 %
- 2028 : de 40,65 % à 43,65 %

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Réel 2025	ROB 2026
012 Charges de personnel	2 304 447	2 332 150	2 335 215	2 424 753	2 392 991	2 676 800
Variation annuelle	—	+1,20%	-0,09%	+3,85%	-1,31%	+11,9%
013 Atténuation charges	-183 396	-109 563	-95 685	-111 253	-112 436	-90 000
Charges personnel nettes	2 121 051	2 222 587	2 239 530	2 313 500	2 280 555	2 586 800

Des dépenses de fonctionnement présentant un niveau de rigidité élevé

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel, des contingents (SDIS, autres contributions et autres groupes) et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la commune et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément une difficulté dès lors que les finances de la commune sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la commune car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.

Ratio de rigidité des charges	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Réel 2025	ROB 2026
Charges personnel nettes	2 121 051	2 222 587	2 239 530	2 313 500	2 280 555	2 586 800
Atténuation produits	63 624	63 624	68 761	56 961	53 119	87 000
Contingents	82 598	84 994	96 047	108 060	121 352	137 000
Intérêts	32 752	32 282	83 176	161 310	94 571	94 000
Total	2 300 025	2 403 487	2 487 514	2 639 831	2 549 597	2 904 800
% recettes réelles Fonct. ⁽¹⁾	58,8%	58,4%	55,8%	57,8%	55,8%	65,5%
% dépenses réelles Fonct. ⁽¹⁾	66,5%	65,7%	60,8%	65,5%	69,2%	64,3%

(1) Nettes des atténuations de charges et de produits et des produits de cessions

Quand on raisonne par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement, l'évolution de ce ratio est fortement affectée depuis 2022 par la hausse des coûts énergétiques (qui font partie des autres dépenses de fonctionnement) ce qui amoindrit mécaniquement le poids de ces dépenses par rapport à l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement.

Aussi, l'évolution présentée constatant une baisse de la rigidité des dépenses depuis 2022 est à prendre avec un certain recul compte tenu de ce phénomène.

Il est donc plus pertinent de regarder l'évolution de ratio par rapport au recettes de fonctionnement. Sur 100 € de recettes de fonctionnement, bon an mal an, 58% sont absorbés par ces charges dites « rigides ».

En 2026, ce ratio pourrait dépasser le 65%.

Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

En 2026, les dépenses réelles de fonctionnement pourraient enregistrer une évolution de 9% par rapport au BP 2025.

Dépenses	BP 2025	Réel 2025	ROB 2026	Var. BP 26/25	%
011 Charges caractère général	1 490 410	1 108 384	1 578 740	88 330	5,9%
012 Charges de personnel	2 419 800	2 392 991	2 676 800	257 000	10,6%
014 Atténuation de produits	76 000	53 119	87 000	11 000	14,5%
65 Autres charges gestion courante	295 500	293 411	345 300	49 800	16,9%
66 Charges financières	94 000	94 571	88 585	-5 415	-5,8%
67 Charges spécifiques	5 000	1 733	5 000	0	0,0%
68 Dotations provisions	10 000	0	5 000	-5 000	-50,0%
Total dépenses réelles fonctionnement	4 390 710	3 944 209	4 786 425	395 715	9,0%

3.3. Les investissements de la commune

Chapitre	Montant ROB 2026
Immobilisations incorporelles	68 K€
Immobilisations corporelles	961 K€
Remboursement des emprunts	218 K€
Autres	15 K€
Total	1 262 K€

Ici ne sont reprises que les dépenses nouvelles au titre de 2026 (+ restes à réaliser 2025). Ces dépenses doivent encore faire l'objet d'arbitrages d'ici au BP 2026. Sont envisagées les dépenses suivantes :

Désignation	Montant ROB 2026
Écoles : matériels et mobilier	34 K€
Écoles : toiture Vieilles Vignes	420 K€
Gymnase : isolation fenêtres	50 K€
Travaux bâtiments publics (chaudières, sols...)	38 K€
Travaux stade Dutertre + Ferme	48 K€
Travaux cimetière	25 K€
Éclairage public	35 K€
Révision PLU	50 K€
Matériels et outillage (tondeuses, souffleurs, extincteurs...)	14 K€
Balayeuse	150 K€
Ferme : véhicules + portes sécurisées + divers matériels	65 K€
Vidéoprotection (caméras...)	51 K€
Matériel informatique, mobilier	27 K€
Frais d'étude	22 K€
Total (immobilisations corporelles + incorporelles)	1 029 K€

3.4. Le financement des investissements et l'évolution de la dette

Chapitre	Montant ROB 2026
Subventions investissement	198 K€
FCTVA + Taxe aménagement	80 K€
Autofinancement	280 K€
Excédent 2025 reporté	1 238 K€
Total	1 796 K€

Aucun emprunt n'est prévu pour financer les investissements 2026. Seules les subventions acquises ont été prévues à ce jour. S'ajouteront celles qui pourront être obtenues en fonction des projets d'investissement retenus.

La majeure partie du financement des investissements est donc assurée par l'autofinancement ou en mobilisant le fonds de roulement (on puise sur l'excédent reporté).

L'endettement de la commune

Pour faire face aux besoins de financement de ses investissements, la commune a très fortement mobilisé l'emprunt entre 2021 et 2023. A son optimum, fin 2023 et en tenant compte du prêt relais restant à rembourser, la dette s'est élevée à 4 064 K€.

Le solde du prêt relais (375 K€) a été remboursé en 2025. Fin 2025, la dette est retombée à 3 188 K€ (soit – 21,5% par rapport à fin 2023). Sans nouvel emprunt prévu en 2026, la dette s'élèvera à 2 970 K€.

En K€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Réel 2025	ROB 2026	Var. % 26/25
Encours au 01/01	1 885	2 653	2 633	4 064	3 815	3 188	-16,4%
Emprunt contracté	970	735	2 000	0	0	0	—
Capital remboursé	-202	-755	-569	-249	-628	-218	—
Encours au 31/12	2 653	2 633	4 064	3 815	3 188	2 970	-6,8%
Intérêts de la dette	33	32	83	161	95	88	-7,4%
Annuité	235	787	652	410	722	306	-58,6%

La dette au 1er janvier 2026 est uniquement constituée par des emprunts à taux fixe. Ils sont tous côtés A1 (emprunts sans risque).

N° emprunt, banque et objet	Taux	Capital restant dû au 1er janv. 2026
42 : CEP - Travaux	F : 4,04%	22 K€
48 : CA - Réhabilitation ancienne piscine	F : 2,35%	40 K€
49 : CEP - Travaux investissement	F : 1,57%	195 K€
50 : CEP – Contrat territoire	F : 1,19%	665 K€
52 : AFL - Requalification centre-ville	F : 0,57%	340 K€
54 : AFL – Aménagement centre-ville	F : 3,91%	1 926 K€
Total		3 188 K€

4. Les principaux ratios financiers

4.1. L'autofinancement (l'épargne brute)

L'épargne brute est un ratio clef car il permet de mesurer la capacité dont dispose la commune pour financer ses investissements grâce à des ressources propres. Elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle sert ainsi à financer en premier lieu le remboursement du capital de la dette de l'exercice, puis l'autofinancement des investissements.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Réel 2025
Épargne de gestion	455 470	452 533	366 850	542 829	888 183
Intérêts	-32 752	-32 282	-83 176	-161 310	-94 571
Épargne brute	422 718	420 251	283 674	381 519	793 611
Taux épargne brute	10,8%	10,2%	6,37%	8,3%	17,4%

En 2025, ce taux atteint plus de 17,4%, résultat d'un niveau exceptionnel d'épargne brute grâce à une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En 2026, cette situation ne devrait pas perdurer et il se pourrait que l'épargne brute puisse devenir négative.

La commune doit vraiment entamer un travail d'économies et de dynamisation des recettes pour maintenir un niveau d'épargne brute satisfaisant.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Réel 2025
Épargne brute	422 718	420 251	283 674	381 519	793 611
Remboursement capital	-201 996	-755 057	-568 676	-248 593	-627 566
Épargne nette	220 722	-334 806	-285 002	132 926	166 045
Taux d'épargne nette	5,6%	-8,1%	-6,4%	2,9%	3,6%

4.2. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si, chaque année, elle consacrait l'intégralité de son épargne brute à ce remboursement. Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Réel 2025
Encours 01/01	1 884 005	2 652 609	2 632 552	4 063 876	3 815 283
Souscriptions	970 000	735 000	2 000 000	0	0
Remboursements	-201 996	-755 637	-568 676	-248 593	-627 566
Encours 31/12 (a)	2 652 609	2 632 552	4 063 876	3 815 283	3 187 717
Épargne brute (b)	422 718	420 251	288 979	376 220	739 611
Capacité désendettement (a/b)	6,3 ans	6,3 ans	14,1 ans	10,1 ans	4,3 ans

En 2023, compte tenu de la progression importante de la dette conjuguée à une forte érosion de l'épargne brute, la capacité de désendettement s'établissait à un peu plus de 14 ans.

Fin 2025, compte tenu d'une année exceptionnelle au niveau de son épargne brute, la capacité de désendettement tombe à un niveau de 4,3 ans. Sur la base des prévisions du ROB 2026, ce ratio devrait se détériorer compte tenu du fait que l'épargne brute pourrait devenir négative.

4.3. La capacité de désendettement

La marge d'autofinancement courant (MAC) mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Ce ratio doit être inférieur à 100%.

Marge autofinancement courant	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Réel 2025
Dépenses réelles de fonctionnement corrigées	3 491 848	3 692 880	4 171 864	4 188 853	3 778 654
Remboursement capital des emprunts	201 996	755 637	568 676	248 593	627 566
Recettes réelles de fonctionnement corrigées	3 914 566	4 113 132	4 455 288	4 570 372	4 572 266
MAC = (DRF + Remb. Capital) / RRF	94,4 %	108,1 %	106,4 %	97,4 %	96,4 %

Depuis 2024, la MAC est repassée sous les 100% pour atteindre 96,4% fin 2025.

En 2026, la MAC risque de repasser au-dessus des 100% compte tenu de la hausse attendue des dépenses de fonctionnement et de la stabilité des recettes de fonctionnement.